



## Assemblée générale

Distr. limitée  
19 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-neuvième session

Point 56 q) de l'ordre du jour

#### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique**

**Afrique du Sud, Algérie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Belize, Cap-Vert, Comores, Costa Rica, Croatie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fidji, Grenade, Guyana, Îles Marshall, Îles Salomon, Israël, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Seychelles, Singapour, Soudan, Swaziland, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu : projet de résolution**

#### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant ses résolutions 56/41 du 7 décembre 2001 et 57/37 du 21 novembre 2002,*

*Se félicitant des efforts déployés en vue d'instaurer une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique et les institutions qui lui sont associées,*

*Réaffirmant que l'un des principes directeurs de la coopération au service de la consolidation de la paix adoptés à la quatrième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales était que la promotion de l'autosuffisance devant être un objectif fondamental de toutes les activités de coopération et de consolidation de la paix, elle devait être un processus local dans lequel l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ont pour rôle de soutenir les entreprises de chaque pays,*

*Prenant acte de l'issue du Séminaire spécial des dirigeants du Forum des îles du Pacifique tenu en Nouvelle-Zélande en avril 2004<sup>1</sup>,*

---

<sup>1</sup> Voir A/59/95.

*Prenant note* du communiqué du Forum des îles du Pacifique sur les travaux de sa trente-cinquième session, tenue à Apia du 5 au 7 août 2004,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres<sup>2</sup>, en particulier de la section portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique, et incite à la poursuite de cette coopération;

2. *Se félicite* que diverses organisations internationales, organismes, fonds et programmes des Nations Unies poursuivent leurs travaux en vue de faire mieux connaître dans les pays des îles du Pacifique les domaines stratégiques clefs que sont la gouvernance, la sécurité, la croissance économique, le commerce et le développement durable ainsi que l'application des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup>;

3. *Se félicite également* que le Forum des îles du Pacifique ait décidé d'élaborer un plan pour le Pacifique<sup>4</sup> visant à améliorer l'intégration régionale et la coopération entre ses membres et avec la communauté internationale, dont les organismes des Nations Unies;

4. *Se félicite en outre* que le Secrétaire général ait pris des mesures en vue de la tenue à la mi-2005 de la sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les dirigeants des organisations régionales et constate que les services et organismes des Nations Unies doivent s'employer à diriger l'application des recommandations de la dernière réunion et à formuler des plans de suivi concrets qui seront examinés à la prochaine réunion;

5. *Note avec satisfaction* que des consultations régulières se poursuivent à tous les niveaux entre l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et que les Nations Unies ont également participé à la session de 2004 du Comité de sécurité régionale du Forum et au Forum des dirigeants tenu à Apia en août 2004;

6. *Se félicite* que le Forum des îles du Pacifique poursuive son action pour promouvoir, essentiellement par l'intermédiaire de son comité de sécurité régionale, la coopération en matière d'application des lois, l'état de droit et la paix et la sécurité régionales, notamment en luttant contre le terrorisme sous toutes ses formes, en appliquant les principaux traités des Nations Unies relatifs à la lutte antiterroriste, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, à la criminalité transnationale et au financement du terrorisme;

7. *Demande*, à cet égard, que l'Organisation des Nations Unies continue d'aider le Forum des îles du Pacifique à promouvoir la mise en œuvre rapide des activités prévues par l'Organisation, et invite les États à contribuer au Fonds d'affectation spéciale de Biketawa pour l'élaboration de mesures de confiance et la prévention des conflits, administré par le Forum;

---

<sup>2</sup> A/59/303.

<sup>3</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>4</sup> Voir A/59/95, pièce jointe II.

8. *Salue* les efforts considérables que le Forum des îles du Pacifique déploie pour améliorer la paix et la sécurité dans la région, notamment grâce à la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon;

9. *Se félicite* que l'Organisation des Nations Unies soit disposée, avec le concours du Forum des îles du Pacifique, à dépêcher une mission interinstitutions à Nauru en vue de trouver les moyens d'aider ce pays à faire face à sa situation actuelle;

10. *Note avec satisfaction* le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée et les progrès que les parties accomplissent régulièrement;

11. *Salue* le projet d'organiser conjointement, avec le Forum des îles du Pacifique, un séminaire régional sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix qui se tiendra au début de 2005;

12. *Prie* le Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement de promouvoir, avec le concours du Forum des îles du Pacifique, des missions conjointes d'évaluation des besoins en matière de coopération dans la région en vue d'apporter un plus grand soutien à la consolidation de la paix et au processus de réconciliation et de compléter les activités des missions et des mécanismes régionaux;

13. *Prend note* des mesures que le Forum des îles du Pacifique a prises pour renforcer son partenariat avec les acteurs non étatiques dans la région en vue de favoriser la gouvernance et le développement durable;

14. *Invite* l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à élaborer, en étroite collaboration avec le Forum des îles du Pacifique et d'autres organismes intéressés, un programme de formation régionale conçu spécialement pour le Pacifique et consacré à la diplomatie préventive et au règlement des conflits, qui se tiendra dans le Pacifique en 2005;

15. *Engage vivement* tous les États à participer, au plus haut niveau possible, à la réunion internationale chargée d'examiner l'exécution du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui se tiendra à Maurice;

16. *Constate* que la multiplication des exigences internationales en matière de présentation de rapports est une contrainte pour les petits États et incite à envisager des modalités novatrices pour la présentation des rapports, y compris des rapports régionaux, le cas échéant;

17. *Invite* le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à fournir un appui technique aux membres du Forum des îles du Pacifique pour contribuer à leur action régionale visant à faire mieux connaître les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et unième session, un rapport sur l'application de la présente résolution;

19. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique ».